



AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ D'AMHERST



AVIS PUBLIC AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ D'AMHERST

MODIFICATION AU NOMBRE DE VERSEMENTS POUR LES TAXES MUNICIPALES DE L'ANNÉE 2027

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité.

QUE le conseil de la Municipalité d'Amherst a adopté, lors de sa séance tenue le 13 juillet 2026, la résolution 143.07.2026 ;

QUE le nombre de versements pour le paiement des taxes municipales pour l'année 2027 soit fixé à quatre (4);

QUE le conseil mandate l'administration pour préparer des communications afin d'informer adéquatement la population des changements à venir.

Donné à Amherst, ce 16 juillet 2026.

Jérémie Vachon

Directeur général et greffier-trésorier